Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 5 (1893)
Heft: 11

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FAITS DIVERS

Plaques au collodion pour positives [1].

La maison W. Tylar, de Birmingham, vient de mettre en vente des plaques au collodion sec qui, pour un opérateur habile, semblent supérieures à toutes les autres plaques à la gélatine. Elles ont, en effet, une finesse incomparable, ce qui, à la lanterne, donne une image bien plus nette et fine.

Ceux qui n'ont pas jadis travaillé au collodion auront peut-être quelque peine à se faire à l'infinie délicatesse de la couche sensible, une fois surtout qu'elle est humide ; mais être obligé de travailler avec soin et précaution n'est pas un malheur, et nous pensons que ces plaques feront rapidement leur chemin.

Prix par douzaine, dimension 8.25 × 8.25 : 2 fr. 20.

* * *

Nous apprenons que la maison Rauser et C°, à Genève, vient de passer à d'autres mains. Nous espérons que M. Chappuis, successeur de M. Ch. Rauser, saura persévérer dans la voie qui lui a été tracée et qui peut se résumer en deux mots : la qualité avant la quantité !

* * *

Nous apprenons également la liquidation de la succursale genevoise de la maison Engel-Feitknecht, dirigée par M. Nyddegger, négociant en appareils photographiques et en anciennes monnaies.

[1] Comptoir suisse de photographie, Genève.

Incident de la frontière.

Sous ce titre, un journal de Paris annonçait dernièrement que nos bons gendarmes auraient quelquepeu molesté de paisibles touristes au moment où ils photographiaient quelques sites sur la frontière franco-suisse.

Très probablement, il s'agissait encore, en cette circonstance, d'une intelligente application de la loi du 18 avril 1886 ; les représentants de la Loi — avec un grand L — n'avaient, en cette circonstance, qu'à se conformer aux instructions précises qu'ils ont reçues. On ne saurait demander davantage à de braves soldats chez qui l'obéissance passive est devenue seconde nature ; mais nous espérons que les menaces de complications diplomatiques surgissant pour de pareilles puérilités attireront enfin l'attention des législateurs, et que nous verrons enfin disparaître ce ridicule article 6 qui nous expose tous, peintres ou photographes, à être traînés de brigade en brigade pour avoir braqué notre appareil ou tendu notre chevalet à moins d'un myriamètre d'une guérite de douanier.

Nous rappelons humblement à M. le ministre de la Guerre que nous nous faisons fort, pendant le prochain été, de lui envoyer, à lui ou à toute personne ayant sa confiance, une vue de tous les établissements militaires protégeant notre frontière, et ce, sans encourir une seule fois les foudres administratives. Notre moyen est bien simple, et nous le donnons pour rien, — nous recourrons à la téléphotographie. Au besoin même, et pour corser un peu l'aventure, nous pourrions employer des appareils portatifs très faciles à dissimuler. De cette façon, nous démontrerons qu'un amateur installant ostensiblement sa chambre noire pour prendre une vue et conserver ainsi le souvenir d'un paysage qui l'a séduit n'a rien de commun avec un immonde espion.

(*La Photographie*) Albert Reyner.

M. Canfyn a utilisé, pour faire des positives, de vieilles plaques Edward qui avaient passé par toutes les conditions désirables pour être complètement gâtées ; elles avaient séjourné pendant un an dans une armoire humide. Les résultats ont été franchement mauvais, ce qui était peu étonnant, mais, chose remarquable, les ciels se développaient constamment en bleu, tandis que les feuillages prenaient la couleur verte. Ces résultats ont été constants avec différents clichés, jusqu'à épuisement de la boîte de plaques. La coloration ne se voit pas à la lumière du gaz, mais le jour elle est très bien accusée.

(*Bullet.-Belge.*)

* *
*

Nous trouvons dans les *Annales photographiques de septembre 1893* le moyen de calculer la distance qui sépare le foyer visuel du foyer chimique d'un objectif simple non achromatique, par M. Gibassier. — Le foyer chimique est toujours dans le cas d'un objectif simple non achromatique comme ceux dont sont munis les appareils bon marché dont nous voyons les annonces dans tous les journaux, en avant de la glace dépolie. Il faut donc rapprocher le châssis porte-glace d'une quantité qui varie avec le foyer.

M. Gibassier indique le moyen de trouver cette quantité par un calcul très simple. On met au point, comme à l'ordinaire, avec le diaphragme que l'on veut employer, puis on mesure en millimètres la distance de la lentille au verre dépoli, et enfin on multiplie cette distance par 0,02. Exemple : après la mise au point, la distance entre la lentille et le verre dépoli est de $0^{m},150$, qui, multiplié par 0,02, donnent $0^{m},003$; il faut donc rapprocher le verre dépoli de 3^{mm}.

Cette formule rendra service, croyons-nous, à tous ceux qui veulent faire usage d'objectifs simples non achromatiques ou de verres de besicles.

Bull. de la Soc. franç.